ENSEMBLE POUR SOUTENIR LES PROJETS ET PROGRAMMES
EN FAVEUR DES ENFANTS DE LA RUE
E S P P E R

Fédération internationale pour la réinsertion des enfants de la rue
FIRER

TABLE-RONDE du 26 juin 2010

consacrée à l'identité de l'enfant de la rue

Table-ronde présidée par Thierry Tribot (ESPPER et CDR[1]), entouré de Bénédicte Foubert (CDR), Eberlyn Joseph (CDR) et Anna Emmanuelle Lazar (CDR). Pierre Grandjean (ESPPER) représente le président de la fédération, Joël Rousseau et Jacqueline Peltre-Wurtz (ESPPER et CSEL) rédige le compte-rendu.
Participants :
- Membres d'associations de la fédération ESPPER : Jacqueline Bruas (ACPE), Marie-Jo Keraghel (ESPPER et ACPE), Odette Waks (AMARRE soutenant AMAR), Pierre Puijalon (CSEL soutenant APPEL et CAJED), Aurélie Lefèvre (EDR), Dominique Pernollet (EDS), Olivier Chazy (ESPPER et Karibu).
- Autres participants : Margaux Meduri (Agence Française de Développement/Division du Partenariat avec les ONG), Stéphanie Gabai et Carole Massabuau (élèves éducatrices spécialisées à l'Ecole Pratique de Service Social).

Après un accueil des plus sympathiques (jus de fruit, café et petits gâteaux), **Pierre Grandjean** lit le message de **Joël Rousseau**, qui n'a pu participer à la table-ronde pour raisons de santé.

I - Message de Joël Rousseau, président d'ESPPER

Chers amis d'ESPPER et d'ailleurs,
Cette table-ronde annuelle de notre fédération n'est ni un exercice de style, ni, à terme, un auto-satisfecit de notre action, croyez-le bien, c'est beaucoup plus profond que cela.
C'est un devoir pour nous tous d'analyser ce que signifie l'IDENTITE des ENFANTS de la RUE.

[1] Développé des sigles des associations fédérées à ESPPER et localisation de leur action : ACPE : Association contre la Prostitution des Enfants (monde) ; AMARRES soutenant depuis la France AMAR : Amis du Mouvement des Adolescents de la Rue (Brésil) ; CDR : Citoyen des Rues (Russie et Maroc) ; CSEL : Comité de soutien aux Enfants de Lomé, soutenant depuis la France APPEL : Association pour la Promotion de l'Enfance à Lomé et CAJED : Comité d'Aide aux Jeunes En Difficulté (Togo) ; EDR : Enfants du Rio (Pérou) ; EDS : Enfants du Soleil (Madagascar) ; Karibu (République Démocratique du Congo).

C'est pourquoi, avec le bureau d'ESPPER, j'ai choisi, après la santé en 2009, de retenir ce thème essentiel dans le cadre de notre engagement auprès des enfants de la rue et je remercie tout particulièrement **Thierry Tribot**, avec l'aide de **Bénédicte Foubert**, **Anne-Emmanuelle Lazar, Eberlyn Joseph**, et **Jacqueline Peltre-Wurtz,** de prendre la responsabilité de ce rendez-vous capital auquel malheureusement je ne peux pas participer.
La réinsertion socioprofessionnelle est le but ultime que nous recherchons pour tous nos enfants des rues. Mais ces enfants ne peuvent recevoir ce projet de vie, ils ne peuvent renaître et vivre que lorsqu'ils sont RECONNUS, IDENTIFIES, RESPECTES. C'est le début de leur RESILIENCE.
Alors que et comment faire ?

- Attendre (désespérément ?) que tous nos enfants de la rue reçoivent une carte d'identité individuelle et officielle (mais ce projet ne se réalisera que sur le long terme, même si l'Inde vient de le mettre à l'ordre du jour !),
- Se contenter du contenu identitaire du carnet de santé, imprimé par ESPPER en 2009 ?
- Donner à chaque enfant une carte personnelle d'appartenance à son association ?

Qu'importe la décision que vous prendrez, le plus important, c'est l'ESPRIT d'ACCUEIL et de RECONNAISSANCE dans lequel l'enfant doit baigner dès son arrivée chez nous, gage de sa propre RENAISSANCE. Bonne réflexion et bon travail !

II – Réflexion sur l'identité de l'enfant de la rue

Après un tour de table permettant aux seize personnes du groupe de se présenter, **Thierry Tribot** précise qu'**Eberlyn Joseph** avec Citoyen des Rues a entrepris une étude, en collaboration étroite avec l'ACPE, l'association Hors la Rue et le SAMU social, pour répondre à la question très mal connue des enfants de la rue (français) en France et que cette enquête intéresse ESPPER au plus haut point. Puis, il rappelle l'objectif de la table-ronde : débattre et réfléchir sur l'identité de l'enfant de la rue. Le carnet de santé imprimé par ESPPER pour toutes les associations fédérées intéressées a été une première expression de cette identité, mais il faut aller plus loin avec **Bénédicte Foubert**, psychologue pour enfants et **Anne-Emmanuelle Lazar**, enseignante qui ont préparé cette réunion.

Bénédicte Foubert : Qu'est ce que l'identité d'un enfant de la rue ? Que recherche t-il ?
Jacqueline Peltre-Wurtz : Ces enfants veulent être protégés, reliés à des personnes ou une collectivité et puis, au-delà, ils désirent être reconnus par leur société.
Jacqueline Bruas : En Inde, une politique de mise en place généralisée d'une carte d'identité permet aux jeunes prostitué(e)s d'avoir au moins un âge, ce qui est très important pour leur défense.
Pierre Puijalon : Un enfant de la rue a une identité quand il a les moyens de réintégrer sa société. Deux exemples pris dans des monographies d'anciens enfants de la rue du Togo passés par nos associations en sont la preuve : 1) Le premier enfant a porté un nom jusqu'à sa sortie de prison. Il a ensuite été accueilli par l'APPEL où il a appris à lire et écrire avant de devenir apprenti. A ce moment, il a retrouvé son nom d'origine. Il est maintenant chargé du service des prothèses à l'hôpital de Lomé, il est marié, père de famille. Le passage d'un nom à l'autre a eu lieu quand il a été réintégré dans sa société par son insertion professionnelle ; 2) La même chose s'est produite pour un jeune de la rue qui s'est rebellé contre la société et l'APPEL qui l'accueillait jusqu'à ce qu'il devienne apprenti coiffeur. Pour moi, l'apprentissage est aussi important que la carte d'identité. Il faut donc donner aux enfants les moyens de devenir des citoyens à part entière.
Dominique Pernollet : Je connais un cas similaire : un Malgache âgé maintenant de 47 ans, était venu clandestinement en France puis aux Etats-Unis sous une identité d'emprunt. Après

27 ans de clandestinité, il veut retourner à Madagascar et retrouver son vrai nom. Pour cela il a frappé à la porte de notre association pour tenter d'obtenir un emploi dans son pays, emploi indispensable pour retrouver Madagascar et son premier nom.
Pierre Puijalon : Je connais aussi un ancien enfant de la rue d'APPEL, parti aux Etats-Unis sous un faux nom et qui a retrouvé son identité pour revenir au Togo et créer un centre de formation pour les jeunes.
Aurélie Lefèvre : Dès l'enfance pourtant, bien avant l'âge adulte, la question de l'identité se pose pour que l'enfant se construise.
Odette Waks : Comment se construire un avenir quand on est déraciné ? On connaît l'adage : si tu ne sais où tu vas, regarde d'où tu viens. Quand un enfant de la rue, accueilli dans notre association de Bahia, commence à rechercher un membre de sa famille, on sait que cela signifie qu'il veut se reconstruire. Un enfant a normalement besoin de sa famille pour le protéger. Sans famille, l'enfant de la rue doit se tourner vers le chef de bande, qui le protège, mais qu'il craint aussi.
Pierre Puijalon : Les enfants qui arrivent dans nos associations viennent de familles où règne la violence, très souvent orphelins de père, de mère ou des deux parents, notamment parce que le sida fait des ravages. Je crois que les enfants n'auront une identité qu'avec l'apprentissage d'un métier au sortir de l'adolescence.
Jacqueline Bruas :Et pourtant, la violence familiale est si grande que les enfants quittent leur famille. La rupture est alors telle qu'il faut tout de même faire pression sur les Etats pour obtenir des cartes d'identité pour ces enfants.
Dominique Pernollet : A Madagascar, notre association ne peut accueillir un enfant dans l'un de ses foyers qu'après un jugement de justice. C'est une reconnaissance de l'enfant par sa société, même si ce n'est pas une carte d'identité. Mais il y a toute une gradation dans notre accueil. Au départ, dans nos centres d'écoute, tout enfant peut venir manger, prendre une douche, dormir. On note le nom qu'il veut bien nous donner dans des registres contrôlés par la police chaque semaine. Quand l'enfant revient plusieurs fois, on essaie d'établir un contact, en particulier, on essaie de savoir si la rupture familiale est née de problèmes économiques, et quand c'est le cas, pour le tiers des enfants, on retrouve leur famille. Quand la rupture est violente, que la famille rejette l'enfant, notre association demande alors au juge une garde provisoire.
Aurélie Lefèvre : Nous suivons le même processus dans notre association de Lima, mais nous n'avons pas de foyer propre. Quand un enfant que nous avons connu dans notre centre d'écoute n'a pu revenir dans sa famille, nous pouvons le visiter dans l'association publique ou privée qui le prend alors en charge.
Bénédicte Foubert : En Russie, les enfants ne peuvent pas ou ne veulent pas nous donner systématiquement leur véritable identité.
Thierry Tribot : On le voit, si l'identité administrative est toujours à rechercher, il faut reconnaître que, selon les pays, l'administration est plus ou moins efficace : la déclaration est facultative au Maroc mais pas de registre au Togo ou l'identité des personnes mises en prison n'est pas vérifiée (voir le cas signalé par Pierre Puijalon). En revanche, la Justice semble plus présente à Madagascar et au Pérou.
Bénédicte Foubert : Quel est l'intérêt pour l'enfant d'avoir une carte d'identité ?
Pierre Puijalon : Un enfant a besoin d'avoir un papier qui montre qu'il existe pour lui-même et par rapport aux autres, que soit inscrit sur ce papier un nom qu'il choisit ou sa véritable filiation.
Dominique Pernollet : Besoin d'exister est essentiel. Effectivement, personne ne regarde les enfants des rues, c'est comme s'ils n'existaient pas. Quand des étudiants français viennent en stage dans les foyers de nos associations et se promènent en tenant la main d'un enfant, c'est,

pour cet enfant, le premier signe de son existence : on le regarde enfin parce qu'il marche avec un adulte qui fait partie de la société !
Jacqueline Bruas : Bien sûr, tout ce que font nos associations est essentiel pour la reconstruction des enfants de la rue, il n'empêche qu'il faut faire pression sans relâche sur les administrations des pays où nous travaillons pour obtenir ces cartes d'identité, en montrant les bienfaits procurés par ces cartes.
Thierry Tribot : Le problème est que nombre d'enfants ne sont pas déclarés à la naissance, ce qui favorise leur rejet en cas de complication familiale.
Jacqueline Bruas :Il faut donc que les pays organisent des campagnes pour que les parents aient envie de déclarer leurs enfants. Il faut convaincre les parents de l'intérêt que peut tirer leur enfant et eux-mêmes de l'enregistrement des naissances par les services d'Etat Civil.

III - Partage du groupe pour travailler sur trois thèmes

Anne-Emmanuelle Lazar propose de faire trois groupes pour réfléchir sur les thèmes suivants :

- le contenu de cette identité pour une carte délivrée par l'association,
- les modalités pratiques de la détention de cette carte (qui a la carte : l'enfant ? l'association ? qui peut la consulter ? à quoi sert-elle ?),
- la préparation d'un film questionnant les enfants sur ce qu'est l'identité.

Trois groupes prennent en charge chacun des thèmes, puis restituent, ci-dessous, le résultat de leur travail et en discutent avec l'ensemble des participants.

IV – Contenu de la carte d'affiliation à une association de réinsertion d'enfants de la rue

Margaux Meduri : Notre groupe propose que cette carte se présente ainsi :
En haut, centré : Fédération ESPPER.
Dessous, centré : CARTE d'AFFILIATION
A droite ou à gauche sera collé la photo de l'enfant.
Les informations suivantes seront ensuite notées :
Nom
Prénom
Sexe
Date de naissance
Lieu de naissance
Signe particulier
Langue parlée
Carte délivrée le
Association ou autorité
Adresse de l'association
Téléphone de l'association
Signature du responsable
Partenariat

Olivier Chazy : Il serait peut-être plus clair que le nom de l'association soit écrit en haut, centré à la place de Fédération ESPPER qui serait écrit en bas de la carte. Il faudrait alors qu'ESPPER, qui fera imprimer la carte pour toutes les associations qui le désirent, laisse cette partie en blanc, chaque association marquant son nom ensuite avec un tampon.

Dominique Pernollet : Cette carte pour tous pourrait être libellée en français par ESPPER, mais les associations travaillant dans des pays où cette langue n'est pas comprise parce que l'on y parle malgache, russe, arabe, espagnol, portugais ou anglais, etc… feraient imprimer leur propre carte.

V - Les modalités pratiques de la détention de la carte d'affiliation

Jacqueline Bruas : La carte est à établir avec l'enfant dans un climat de confiance. A ce moment, un contrat liera l'association à l'enfant qui doit comprendre la valeur, l'intérêt d'une carte d'affiliation. Mais quand délivre-t-on cette carte ? Quand la donne-t-on à l'enfant ? Si la carte est avec l'enfant, l'association doit en avoir un double. Qui peut avoir accès à cette carte ?
Bénédicte Foubert : Il faut que l'association ait un registre contenant toutes les informations qui sont sur cette carte et beaucoup d'autres concernant le suivi de l'enfant.
Eberlyn Joseph : Puisque la carte est établie avec l'enfant, c'est lui qui dit ce qu'il désire y voir inscrit : il indique le nom qui lui convient, il précise ou laisse dans le vague son lieu et sa date de naissance, il peut refuser que soit inscrit un signe particulier et telle ou telle langue parlée, toutes informations qui, selon les pays, peuvent mettre mal à l'aise l'enfant.
Jacqueline Bruas : Pour moi, la carte doit être donnée à l'enfant quand il quitte le foyer. Elle peut l'aider à accéder à des études, à trouver du travail. Mais il faut que les associations essaient de faire reconnaître cette carte par les autorités du pays.
Aurélie Lefèvre : Peut-on ajouter sur la carte la signature de l'enfant ?
Thierry Tribot : A mon avis, cette carte est nécessaire avant même que l'enfant soit accueilli au foyer de l'association, elle présente un intérêt pour l'enfant dès qu'il commence à fréquenter régulièrement la structure. Evidemment, il faut attendre et ne lui proposer d'établir cette carte que lorsqu'il a confiance dans les adultes.
Jacqueline Bruas : La charte qui sera établie avec l'enfant, à ce moment-là, est un moyen de lui faire comprendre les engagements que cette carte suppose de part et d'autre, c'est le seul moyen de lui faire comprendre la valeur de la carte. Par ailleurs, si l'enfant vivant hors du foyer de l'association et du centre d'écoute porte cette carte sur lui, l'association ne doit pas oublier qu'elle est responsable de la carte qui peut-être volée, elle doit donc, comme il a déjà été dit, qu'elle tienne un registre d'enregistrement des cartes sur lequel est noté aussi toute l'histoire des enfants, notamment pour toute éventuelle confrontation avec la personne qui se dira propriétaire de la carte, en cas de litige ultérieur.

VI - Préparation du film questionnant les enfants sur ce qu'est l'identité

Anne-Emmanuelle Lazar : Les associations travaillant au Pérou (EDR), à Madagascar (EDS), au Maroc (CDR) et en Russie (CDR) sont d'accord pour réaliser, avec leurs enfants, quatre séquences de 2 à 4 mn chacune, séquences qui seront montées pour faire un film et qui, c'est l'idéal, seront sous-titrées. La parole de deux enfants par pays semble un maximum, les enfants pouvant être sélectionnés parmi plusieurs réunis en ateliers de paroles. 12 ans semble un bon âge pour s'exprimer sur ce thème, mais cet âge peut varier selon le contexte.
Thierry Tribot : Ce film complètera un document pédagogique pour aider les associations qui décideront d'établir des cartes d'affiliation pour les enfants dont elles ont la charge.
Anne-Emmanuelle Lazar : La collecte de la parole des enfants peut-être confiée à un étudiant, un travailleur social, un journaliste, aidé, si besoin, par une personne qui parle la langue des enfants. Il n'est pas utile de préciser le contenu des questions, car l'échange avec les enfants doit rester ouvert, chacun doit pouvoir dire ce qu'il ressent par rapport à son nom. Il vaut mieux poser la question du nom sous la forme suivante : Comment t'appelles-tu ?

plutôt que : Comment t'appelle-t-on ? Puis demander : Comment t'appellent tes amis ? Si les noms sont différents, on peut ajouter : Pourquoi t'appellent-ils ainsi ? On ajoutera aussi : A quoi sert ton nom ? Il n'est pas utile dans le cadre de ce film d'évoquer l'origine de l'enfant.
Bénédicte Foubert : On peut demander aux enfants ce qu'est l'identité. J'ai interrogé mon fils de 13 ans. Pour lui, c'est avoir un nom , un prénom, un pays natal « sinon on ne sait d'où on vient, qui on est… c'est quelque chose qui peut servir ». Une pièce d'identité est « un mot de grands ».
Jacqueline Bruas : Il serait vraiment utile qu'un professionnel fasse un film de 50 mn sur ce thème avec les enfants des rues.
Thierry Tribot : Un document audio-visuel sera présenté au Forum International des Enfants de la Rue, le 20 novembre prochain après-midi, à l'Espace Bernanos (4 rue du Havre 75009 Paris). Il présentera une synthèse des résultats de notre table-ronde. Les modalités d'édition de la carte d'affiliation qui répond aux vœux des associations d'ESPPER seront expliquées. Un document pédagogique de mise en œuvre pour les associations sera disponible en version numérique et mis en ligne sur le site internet d'ESPPER.

Nous invitons les représentants d'associations intéressés par la conception du petit film à se faire connaître par email afin que nous puissions leur faire parvenir les modalités techniques et de contenu (questionnaire) dès que possible.